

Engagement des Parents

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués et m'engage à signaler tout changement dans la situation de l'enfant au cours de sa scolarité.

Il est rappelé que l'usager qui emploie un faux nom ou un faux état civil dans un acte public ou un document administratif destiné à l'autorité publique, qui produit une attestation ou un certificat falsifié, encourt les peines prévues aux articles L. 433-19 et L. 441-7 du code pénal.

Si ces manœuvres ont pour objet de conduire ou ont conduit à l'attribution d'un droit usurpé, les peines encourues sont celles prévues aux articles L. 313-1 et L. 313-3 pour escroquerie ou tentative d'escroquerie. En application de la loi du 06/01/1978, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que :

- Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires conformément à la circulaire n° 91-220 de l'Education Nationale en vue de la scolarisation des enfants.
- Les seuls destinataires de ces informations sont la mairie et l'école des arches
- Vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toutes rectifications.

La Celle sur Morin, le

"Lu et approuvé"
La mère (signature)

"Lu et approuvé"
Le père (signature)